

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 128

présenté par
M. Brottes

ARTICLE PREMIER

I. – À la deuxième phrase de l’alinéa 83, substituer aux mots :

« type d’énergie »

les mots :

« énergie de réseau ».

II. – En conséquence, à la fin de la dernière phrase du même alinéa, substituer au mot :

« énergie »

les mots :

« énergies de réseau ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.